



Conditionnalité

Nouvelles règles BCAE issues du verdissement :



BCAE 1 : Maintien ration PP/SAU



- Ratio de référence basé sur 2018 (Echelle régionale)
- Seuils de diminution du ratio par rapport à la référence
 - ✓ 5 % = Interdiction retournement
 - ✓ **2 %** = Demande d'autorisation de retournement
- Toutes les exploitations sont concernées (même BIO)

➤ Interdiction de labourer et convertir des prairies sensibles (N2000)

- PP localisées sur les sites N2000
- Toutes les exploitations concernées (Plus d'exemption BIO)

Conditionnalité

Verdissement >> BCAE

➤ **BCAE 7 : Rotation culture sur terres arables** (actuellement diversité de l'aide verte)

■ Obligation de rotation d'un an sur l'autre sur 35 % des terres arables cultivées de l'exploitation

- ✓ Hors Prairie temporaire, jachères et cultures pluriannuelles
- ✓ Rotation liée à l'espèce
 - Exemple >> Orge suivi de triticales = OK
 - Blé tendre – blé dur = Ok
 - Orge hiver – orge printemps = OK

■ A compter de 2025 : sur chaque parcelle (campagne en cours et les 3 précédentes) au

- ✓ Au moins 2 cultures principales différentes
- ou**
- ✓ Culture secondaire présente chaque année.

Conditionnalité

Verdissement >> BCAE

➤ **BCAE 7 : Rotation culture sur terres arables** (actuellement diversité de l'aide verte)

■ Listes des cultures considérées comme différentes

Blé tendre de printemps	Triticale de printemps	Pois d'hiver
Blé tendre d'hiver	Triticale d'hiver	Pois chiche
Blé dur de printemps	Autres Céréales	Soja
Blé dur d'hiver	Colza de printemps	Autres protéagineux
Avoine de printemps	Colza d'hiver	Herbe prédominante
Avoine d'hiver	Tournesol	Autres fourrages
Épeautre	Autres oléagineux de printemps	Tabac
Mélange de céréales	Autres oléagineux	Pomme de terre
Maïs et maïs semence	Féverole	Lin fibres
Moha	Fève	Lin de printemps
Millet	Lentille	Lin d'hiver
Orge d'hiver	Légumineuses fourragères	Betterave
Orge de printemps	Luzerne	Chanvre
Seigle d'hiver	Lupin de printemps	Fruits, légumes, fleurs
Seigle de printemps	Lupin d'hiver	Moutarde
Sarrasin	Mélange de protéagineux et de céréales	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
Sorgho	Pois de printemps	Cultures sous serres (hors cultures hors sol)
		Autres (psyllium, fenugrec, ...)

➤ Maintien des éléments topographiques

- Toutes haies de largeur $<$ ou $=$ à 10m
 - ✓ Exploitation du bois, coupe à blanc et recépage sont autorisés
 - ✓ Suppression définitive possible, avec dérogation auprès de la DDT (avec obligation de replantation pour certains cas)
- **Mares $<$ 50 ares**
- **Bosquets $<$ 50 ares**
- La carte des éléments concernés est disponible sur TéléPAC
- Interdiction de la taille des arbres et des haies entre le 16 mars et le 15 août

Conditionnalité

Verdissement >> BCAE

➤ **BCAE 8 : % d'éléments non productifs** (actuellement mesure SIE de l'aide verte)

■ Une des deux règles à respecter :

- ✓ Surface en éléments non productifs $\geq 4 \%$ des Terres Arables

OU

- ✓ **7 %** minimum des Terres Arables en éléments non productifs, cultures dérobées et/ou fixatrices d'azote
 - Dont Jachères et éléments non productifs $\geq 3 \%$ des Terres Arables
 - Cultures dérobées et fixatrices d'azote sans produit phytosanitaire

Liste et coefficient IAE

➤ IAE = Infrastructure Agro-Ecologique

- Prise en compte BCAE 8 / Eco-Regime – voie IAE / HVE...

➤ Elements non productifs

Element	Coefficient conversion IAE
Arbre isolé	1 arbre = 30 m ²
Arbres alignés	1 mL = 10 m ²
Haies	1 mL = 20 m²
bosquet	1 m ² = 1.5 m ²
Fossé non maçonné	1 mL = 10 m ²
Mare	1 m ² = 1.5 m ²
Jachère	1 m ² = 1m ²
Jachère mellifère	1 m ² = 1.5 m ²
Bande tampon / bordure de champs	1 mL = 9 m ²
Bande le long de foret sans production	1 mL = 9 m ²

➤ Surface productive (Sans traitement phytosanitaire)

Surface	Coefficient conversion IAE
Plantes fixatrices d'azote	1 m ² = 1m ²
Couverts ou dérobé en mélange	1 m ² = 0.3 m ²



Conditionnalité

Verdissement >> BCAE



➤ Dérogation BCAE 7 et 8

- Exploitation conduite en agriculture Biologique uniquement pour la BCAE 7

Ou

- Surface en terres arables < 10 ha

Ou

- 75% de la Terre arable en PT + Jachère + légumineuses fourragères

Ou

- 75% de la SAU en PP et/ou PT